

RESIDENCE DU RUANDA
TERRITOIRE D'ASTRIDA

Astrida, le 4 mai 1951

N° 959/A.I.

OBJET:

Exemption I.C.
Ecoles succursales.

Monsieur le Révérend Pasteur,

ASTRIDA



182

Subsidiairement à votre lettre demandant exemption de l'impôt de capitation pour les élèves fréquentant les écoles 2° degré dans les succursales, je vous saurais gré de vouloir bien me communiquer le programme suivi par ces élèves, ainsi que l'horaire et la durée (en années) de ces cours.

Veuillez agréer, Monsieur le Révérend Pasteur, l'assurance de ma considération très distinguée.

L'Administrateur de Territoire, W. ANTONISSEN,

A Monsieur le Dr. STANLEY SMITH
Représentant Légal de la C.M.S.

à

A S T R I D A .
